



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

CANTON DE
DEUIL-LA BARRE

DECISION N° 2026 - 24

Objet : Maitrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de la requalification de la voirie de la rue des Carrières : signature du contrat

Le Maire de Groslay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

VU le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8 et suivants concernant les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 susvisé, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 200 000 € HT pour les marchés de travaux, et au-delà de ces montants jusqu'au seuil des procédures formalisées, sur avis conforme de la Commission d'appel d'offres statuant en qualité de Commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les crédits inscrits au budget,

VU le devis n°DE26-ODE017 du 30 avril 2026 du Bureau d'Etudes CECOTECH Ingénierie sis 30 rue du Camp Romain, 91 490 Milly la Forêt (SIREN N°520 363 961 00043),

CONSIDERANT les projets de travaux d'enfouissement des réseaux et de requalification de la voirie de la rue des Carrières,

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de se faire assister par un maitre d'œuvre pour la réalisation d'une mission de maitrise d'œuvre complète pour ces 2 projets

DECIDE

Mise en réception en préfecture
095-219502887-20260604-2026-24-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Article 1 : de signer le contrat ayant pour objet la réalisation d'une mission de maitrise d'œuvre complète (étude, conception et exécution) pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et la requalification de la voirie de la rue des Carrières, avec la société CECOTECH Ingénierie, sise 30 rue du Camp Romain, 91 490 Milly la Forêt (SIREN 520 363 961 00043) pour un taux de rémunération de 7,48% du montant des travaux (estimées à 650 000 € HT) soit un forfait provisoire de 48 587,50 € HT (quarante-huit-mille-

cinq-cent-quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes hors taxes) soit 58 305 € TTC (cinquante-huit-mille-trois-cent-cinq euros toutes taxes comprises)

Article 2 : d'imputer la dépense liée à cette mission au budget 2026 et 2027 de la ville.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Fait à Groslay, le 4 Juin 2026

Transmis pour notification le :

Certifié exécutoire par le Maire,
le



François JEFFROY



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa date de notification

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260604-2026-24-AR
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026